

## Touristes non-résidents en France

- Dans ce chapitre sont présentées :
  - les arrivées en France des touristes non-résidents
  - les parts relatives des principaux marchés de la France,
  - l'évolution de la position de la France dans le monde et vis-à-vis de ses principaux concurrents.
  
- Les données sont issues :
  - de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (enquête EVE) réalisée par la société TNS-Sofres pour le compte de la Direction du Tourisme et de la Banque de France :
  - de l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT ou UN-WTO) pour les comparaisons internationales
  
- Les définitions retenues pour les termes de « visiteur », « touriste » et « excursionniste » sont conformes à celles préconisées par l'OMT .
  - Arrivées : ici les arrivées sont les arrivées aux frontières.
  - Nuitées : nuits passées dans le pays par un touriste.
  - Motif personnel : visiteurs séjournant en France essentiellement pour des raisons personnelles (vacances, loisir, visite à la famille...)
  - Motif professionnel : visiteurs séjournant en France essentiellement pour affaires ou d'autres raisons professionnelles (réunions, congrès, conventions ...).
  
- Dans ce chapitre le motif transit correspond aux visiteurs séjournant en France uniquement pour aller dans un autre pays ou en revenir, quel que soit le nombre de nuitées effectuées. Les touristes en transit sont ceux qui ont passé au moins une nuit en France. Les excursionnistes en transit n'ont pas passé de nuit en France.